

L'an deux mille seize, le dix-sept octobre 2016, à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de François ROGUET, Maire.

Date de convocation : 11.10.2016

Présents : BARON Rosy, BICHARD Renée, CHEVARIN Jérôme, TAMBOIS Jérôme, MAUPOINT Véronique, MENAL Marilyns, FOGLIENI Baptiste, NEUVILLE Claude, ROGUET François.

Absents excusés : AUBIGNAT Michel, FREDY Dominique.

Secrétaire de séance : Renée BICHARD

Assistait à la réunion Céline RICHARD, secrétaire de Mairie de Saint-Rémy-de-Blot.

Approbation du Procès-Verbal du 08.09.2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du juillet 2016.

2016-39 Contrat électricité et gaz SOCOTEC

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le contrat pour la vérification des installations de l'électricité à la salle des fêtes avec SOCOTEC est arrivé à échéance. Il rappelle également qu'un contrat pour la vérification du gaz est nécessaire. Le conseil approuve l'avenant du contrat SOCOTEC à l'unanimité pour un montant de 316.62 € pour la vérification des installations électriques et de 150 € pour le gaz.

2016-40 Indemnité de conseil du trésorier 2016

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Gérald GRAS qui sollicite la Commune pour l'indemnité annuelle de conseil 2016 d'un montant de 267.62 € brut. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de leurs missions dévolues par la législation, les Comptables du Trésor assurent notamment la gestion budgétaire ainsi qu'un conseil aux collectivités locales. A ce titre, les Comptables du Trésor peuvent percevoir une indemnité de conseil. Avec 5 voix pour, 3 voix contre et une abstention, la commune décide d'allouer l'indemnité.

2016-41 Facture HIMS du 09.10.2015 à payer

Monsieur le Maire explique que la commune a une facture en suspens datant du 9 octobre 2015 suite à un malentendu avec le prestataire d'un montant de 160.80 €. Le conseil décide à l'unanimité de payer cette facture.

2016-42 Décision modificative budget auberge

Le conseil municipal sur proposition du Maire, considérant que les crédits du budget 2016 de l'auberge sont insuffisants pour assurer le règlement des études en cours, décide à l'unanimité de prendre 7560 € du budget de la commune pour le mettre sur le budget de l'auberge.

Présentation étude Auberge

Monsieur le Maire présente l'avancement du projet concernant la mise en sécurité et la modernisation de l'auberge. En effet, François ROGUET montre au conseil des plans de l'auberge et des motivations qui vont y être apportées. Il explique également les bénéfices de cette modernisation pour la commune puisque c'est un projet qui va perdurer et mettre en avant la seule auberge présente dans ce secteur.

Classement des noms pour la future intercommunalité

Monsieur le Maire explique que lors de la réunion du groupe de travail du 5 octobre 2016, les propositions argumentées de noms reçues ont été étudiées. 5 propositions ont été présélectionnées et sont soumises à l'avis des 29 conseils municipaux du futur territoire.

Le conseil choisi à l'unanimité le nom de « Combrailles, Marche des volcans ». Ce nom ne figurant pas sur la liste des propositions, Monsieur le Maire propose de la présenter malgré tout. Le conseil classe quand même les 5 noms présélectionnés par ordre de préférence.



Organisation résidence de l'artiste Odile OZIOL à la salle des fêtes

Baptiste FOGLIENI explique qu'en partenariat avec la commune (qui prête la salle des fêtes) et Anima 'Sioule, l'artiste Odile OZIOL effectuera une résidence artistique du 14 au 20 novembre 2016. Pour remercier la commune, elle fera plusieurs représentations le 19.11.2016, suivi d'un « mot d'accueil » du maire et d'un vin

Questions diverses

- Avancée de la programmation de travaux de Château Rocher ;
Point sur la commission de définition des conditions de sortie du SIV.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.